



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussigné, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 13 août 2018 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Lot 5 126 858, 751 chemin de Lanaudière**

La demande 2018-0007 vise à construire une serre à jardin en cour avant sur un lot enclavé alors que les constructions accessoires ne sont autorisées qu'en cour latérale ou arrière, le tout tel qu'indiqué aux articles 4.5.2.1 et 4.5.3.1 du règlement de zonage 069-1989-01.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace, ce 20 juillet 2018.

Chantale Dufort  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière